sont avec nous. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche).

M. Pelchon. — Cela, je le nie. (Vifs applaudissements sur tous les bancs de la droite et du centre.)

M. Poincaré proteste également contre les assertions de M. Doumer; mais ses paroles se perdent au milieu du bruit.

Doumer. — L'impôt général sur le revenu a toujours fait partie du programme républicain. Cet impôt a été demandé par M. Magnin, gouverneur de la Banque de France. C'était la doctrine de Gambetta.

M. Reinach. — Non ! (Hou ! à l'extrême gauche).

M. Doumer... qui établissait des cédules. Il est vrai que si le gouvernement avait présenté un projet contraire, ce projet aurait été également combattu. (Rires et applaudissements à l'extrême gauche).

Dans un discours de 1881, Gambetta disait que le moment était venu de tenter l'essai de l'impôt le plus juste, c'est-à-dire de l'impôt sur le revenu proportionnel à la faculté des contribuables. (Bruit au centre.)

M. Brincard. — Je souligne le mot *proportionnel*.

M. Doumer, sèchement. — Moi aussi. La proportionnalité aux facultés des contribuables, c'est la progression.

Un incident sur la politique générale

M. Doumer. — Le parti républicain a toujours soutenu le principe de l'impôt sur le revenu ; mais il semble aujourd'hui qu'un vent de réaction souffle sur ce pays ! (Longs applaudissements, sur tous les bancs ministériels).

M. Doumer, de plus en plus agressif : Aujourd'hui, il est des hommes qui cherchent leur principale force dans la minorité réactionnaire ! (Tous les ministériels applaudissent à tout rompre. L'agitation est extrême).

M. de Lasteyrie proteste avec force, au milieu du bruit, au milieu des applaudissements du centre.

M. Doumer. — M. de Lasteyrie, nous n'avons avec nous aucun ennemi de la République ! (Nouveaux applaudissements prolongés sur les bancs radicaux et socialistes. M. Bourgeois applaudit avec affectation).

M. de Bernis, montrant les socialistes — Les pires ennemis de la société et de la patrie vous applaudissent ! (Bravo ! Bravo ! au centre et à droite). Pendant quelques minutes, l'agitation continue.

Le ministre des finances cite les thèses exposées par M. Leroy-Beaulieu, et rappelle l'économie du projet du gouvernement, dont on n'a fait, dit-il, que la caricature. (Rires).

M. Doumer. — Le gouvernement n'a voulu demander à l'impôt sur le revenu aucunes ressources nouvelles ! (Bruit.)

Sur la demande du ministre, la séance est suspendue pendant un quart d'heure.

Toute l'extrême gauche et les socialistes font une ovation au ministre quand il descend de la tribune.

A la reprise de la séance, M. Doumer continue son discours.

M. Doumer. — On a dit, parmi les reproches contradictoires adressés au projet, qu'on allait exempter tous les contribuables au-dessous d'un revenu de 2500 francs et qu'on allait ainsi laisser échapper un certain nombre de personnes ayant une situation assez aisée, pas dans les villes, tout au moins ; dans un village, il est certain que 2500 fr. représentent autre chose qu'à la ville; mais comment l'Etat pourra-t-il s'occuper, si la vie est plus chère dans un village de Seine-et-Oise, que dans telle commune de la Lozère. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les communes peuvent, dans leurs impôts communaux, tenir compte de certaines conditions qu'il est impossible à l'Etat de rechercher.

Ce projet a établi une certaine progression dans la taxe qu'il institue. Il a voulu rassurer toutes les timidités, et il fait, de la dégression, une réalité; il aurait pu ne pas mettre le mot de progression dans le projet; (Mouvement divers) mais, nous n'avons pas peur des mots, et la progression limitée, est très acceptable. (Très bien à l'extrême gauche.)

LES CONCESSIONS DU GOUVERNEMENT

Pour la méthode d'application, le gouvernement a combiné deux systèmes; si la Chambre le veut, on pourra se contenter de la déclaration familiale. (Mouvements divers et bruit.) Nous discuterons, nous accepterons des amendements, s'il y a lieu; nous ne sommes pas intransigeants. (Applaudissements à l'extrême gauche; rires au centre.)

La composition de la commission qui serait chargée de faire la taxation, pourra être modifiée, suivant le désir de la Chambre. (Nouveaux rires au centre.)

La loi que le gouvernement a présenté, n'est pas un bloc insensible. (Ah ! ah ! au centre.) C'est une loi qui peut être modifiée, sans que le principe qui l'établit soit touché. (Très bien à l'extrême gauche. La Chambre n'a qu'à se prononcer sur le principe. (Ricanements et murmures au centre.)

M. Doumer, (de plus en plus mielleux.) — Si vous croyez que l'impôt sur le revenu, doit être acclimaté en France, et qu'il faut procéder sans secousse, je suis prêt à accepter certaines modifications. (Nouveaux rires au centre.)

M. Francis Charmes.— C'est donc la fin de la tangibilité. (Nouveaux rires.)

M. Doumer. — Nous n'abandonnons pas le principe, soyez-en sûrs. (Applaudissements sur les bancs radicaux et socialistes.)

On a dit que ce projet surchargerait les villes et les campagnes, et que, cependant l'Etat ne recevrait rien, et on a ajouté qu'il pèserait en même temps lourdement sur les capitalistes, et que les capitaux iraient à l'étranger. La vérité est que les capitalistes ne seront frappés que d'une manière légère, eu égard à la façon dont seront frappés les ouvriers. (Dénégations au centre.)

Les capitaux n'émigreront pas, parce qu'en France, ils trouvent plus de sécurité que partout ailleurs.

Avec le projet nouveau, tous ceux, actuellement, ne paient que la mobilière, ne paieront plus rien.

Beaucoup de ceux également qui paient les portes et les fenêtres, ne paieront plus rien. Il n'y a que les favorisés de la fortune qui seront surchargés. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le ministre lit alors une lettre d'un député (M. Berteaux), qui, millionnaire, déclare que le projet ne lui fera payer que 500 francs de plus; ce qui est assez juste, dit-il, et mon sort n'est pas à plaindre. (Bruyantes protestations au centre).

M. Loriot est rappelé à l'ordre.

M. Doumer lit ensuite un tableau des réductions, que le projet apportera, dit-il, dans un certain nombre de départements.

Plusieurs voix. — Lisez tout ! (Bruit.)

M. Taillandier. — Et le Pas-de-Calais ?

M. Doumer. — On a affirmé que l'impôt sur le revenu en Angleterre, ne ressemblait en rien à l'impôt proposé par le gouvernement, c'est une erreur; et un grand journal anglais reconnaissait, ces jours-ci, que l'impôt proposé par le Cabinet français, est supérieur à l'impôt anglais. La déclaration existe en Angleterre, et ne donne pas lieu aux abus que l'on redoute.

Dans le canton de Vaud, en Suisse, les craintes qu'avait fait naître l'impôt sur le revenu, ont disparu. (Applaudissements à l'extrême gauche).

En France, on a fait un très grand effort pour provoquer un mouvement sur l'impôt sur le revenu. On a fait agir les Chambres de commerce et les associations agricoles, à la tête desquelles, il y a de grands industriels ou de grands propriétaires, qui craignent d'être surtaxés.

M. Méline proteste avec vivacité.

M. Doumer. — Il y a beaucoup d'associations ouvrières, qui protestent en sens contraire. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Dans un grand pays voisin, les aristocrates eux-mêmes ont voté des lois ouvrières.

M. l'Abbé Lemire. — Il y a des aristocrates ici, prêts à voter des lois vraiment démocratiques.

M. Doumer. — Le gouvernement, pour faire une expérience, a essayé d'appliquer l'impôt sur le revenu, dans un certain nombre de communes types. Nulle part, on n'a trouvé de difficultés. Partout, ceux qui ont été surchargés, sont les contribuables les plus riches et les plus aisés. (Murmures au centre).

M. Doumer. — L'expérience faite a prouvé que dans les départements très pauvres, ce sont les châtelains et les gros propriétaires qui seront surchargés. (Vifs applaudissements sur les bancs socialistes. Interruption au centre et à droite).

M. Doumer, d'un ton cassant. — Je constate qu'on m'interrompt de parti pris. (Exclamations à droite).

M. de Mackau se lève et proteste contre le langage du ministre.

L'extrême gauche couvre de ses cris la protestation du député de la droite.

M. le Président. — Les jours se suivent et se ressemblent, mais les interruptions changent de côté. (Exclamations à droite et vives protestations.)

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. Doumer. — La commission vous propose d'émettre un vœu platonique. Aujourd'hui vous avez le spectacle d'un gouvernement qui pose à la Commssion et à la Chambre la question de confiance ; pour savoir si elles ne veulent faire quelque chose, la question se renverse (Vifs et bruyants applaudissements à l'extrême-gauche.

Le pays demande au Parlement, non pas d'admettre nos vœux nouveaux mais de voter des réformes. La commission propose de faire subir quelque petite modification au chapitre impôt, mais elle ne veut pas changer le système fiscal. Or, tout le monde sait que ces impôts ne se prêtent pas à des modifications profondes.

La question est nettement posée : ou il faut accepter un impôt général sur le revenu ou il faut rester dans le statu quo (Applaudissements à l'extrême gauche), avec toutes ses inégalités et ses injustices. (Nouveaux applaudissements).

Le gouvernement tient la promesse qu'il avait faite dans sa déclaration. La Chambre par des votes successifs, a approuvé sa politique de réformes. Il s'agit de savoir si lorsqu'on est en présence des solutions, la Chambre dira qu'elle a donné sa confiance au gouvernement pour qu'il ne fasse rien. (Triple salve d'applaudissements sur les bancs exclusivement radicaux et socialistes.

M. Cochery, président de la commission du budget, se dirige vers la tribune, mais la suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 h. 40.

IMPRESSION DE SÉANCE

Paris, 25 mars. — La voilà bien, l'équivoque annoncée sur laquelle compte le cabinet pour se sauver ! Le débat a, jusqu'ici, porté sur la déclaration, la taxation arbitraire, la globalité du revenu susceptible d'être frappé par l'impôt.

M. Doumer monte à la tribune, et son premier mot, c'est pour porter la question sur un autre terrain, pour faire dévier le débat, pour créer une équivoque.

Nous ne voulons pas de votre réforme, dit la Commission, et M. Doumer, se tournant vers le pays, de lui dire : « Vous voyez, ils ne veulent d'aucune réforme. »

Le ministère, à l'attitude de la majorité, a pu juger que la ficelle était un peu grosse. Avec une désinvolture toute radicale et qui donne la mesure du mépris où les ministres tiennent le Parlement, il a eu recours alors à l'intimidation; il a fait appel aux bas soucis électoraux pour faire rompre le faisceau de l'opposition.

La situation, après la séance d'aujourd'hui, reste donc ce qu'elle était hier.

La discussion finira sans doute demain, dans une séance de nuit. C'est M. Cochery qui ouvrira le feu.

LE LEGS MONTARIOL

M. Montariol était un brave homme qui, toute sa vie, aima la chanson : Béranger, Désaugiers, Pierre Dupont étaient ses dieux. Il voulut, en mourant, bien mériter des chansonniers et leur légua le capital d'une rente de 1,200 francs, je crois, chargeant l'Académie française d'attribuer ce legs sous forme d'un prix annuel à la meilleure chanson.

L'Académie française accepta. Elle se fit peut-être un peu tirer l'oreille, étant débordée par les prix de vertu ou autres, et jugeant, d'autre part, la chanson peu digne d'occuper les graves esprits de ses membres ; mais, finalement, elle accepta.

Elle ouvrit donc l'an dernier un premier concours pour le « prix Montariol ». Les chansons affluèrent. Mais il faut croire que l'Académie non seulement n'en trouva même pas une seule meilleure que les autres ; car elle n'attribua pas le prix.

***

Les chansonniers firent la grimace.

Certains d'entre eux avaient peut-être escompté déjà les bénéfices du prix, et voilà que leurs espérances s'en allaient en fumée, que leur pot-au-lait se renversait, sans qu'ils eussent même la consolation de savoir quelle « note » plairait l'an prochain à l'Académie, le passé indiquant l'avenir.

C'était la perplexité compliquant la désillusion.

Néanmoins, les chansonniers se remirent à polir leurs armes, c'est-à-dire leurs rimes, et ils attendaient avec espoir, sinon avec confiance, le concours de cette année.

Douze cents francs, c'est une somme, songez donc ! Et il y a là de quoi tenter les moins âpres à la curée.

A part les célébrités de la chanson actuelle, les Jules Jouy, les Bruant, les Xanrof, les Garnier, les Villemer et Delormel, peut-être quelques autres encore, qui ont des créateurs et des éditeurs attitrés. — combien parmi les concurrents pouvaient former l'improbable rêve de tirer jamais douze cents francs d'une chanson ?

Il n'est plus ingrate marchandise que les couplets de facture.

Lorsqu'après vingt démarches pour la faire chanter sur quelque scène infime et vingt autres pour séduire un éditeur par des paroles dorées, l'auteur peu connu arrive à se faire payer un louis la vente en toute propriété d'une chanson, il s'estime un heureux mortel et ses confrères le jalousent déjà.

Aussi, malgré la sévérité de son premier verdict, l'Académie française aurait-elle vu, au second concours pour le prix Montariol, les chansons pleuvoir dru comme feuilles en octobre.

***

Mais l'Académie s'est ravisée. Elle déclare se désintéresser du legs et elle rend l'argent aux héritiers Montariol enchantés de l'aubaine.

Eh bien ! quoiqu'une assemblée soit toujours maîtresse de se soustraire à des obligatons comme celle-là il est permis de regretter cette décision.

D'abord, parce qu'ayant accepté à la mort du testateur, l'Académie s'était en quelque sorte moralement engagée à tenter l'expérience sérieusement et à ne pas jeter ainsi le manche après la cognée.

Ensuite parce que le moment est mal choisi, semble-t-il, pour une telle manifestation de dédain envers un genre modeste, mais bien français, et dont notre littérature n'a pas le droit de faire fi.

On objectera que la chanson est tombée plus bas que le ruisseau et que, grâce au café concert, elle se vautre dans la boue quand elle ne patauge pas dans l'ineptie. Nous sommes d'accord sur ce point.

Mais, c'est précisément pour cela que l'Académie avait une utile mission à remplir. Le prix Montariol pouvait devenir le prétexte ou le signal d'une réformation de la chanson, d'une amélioration tout au moins, qui aurait eu son contre-coup sur les productions du café concert.

Ce n'est pas en fermant aux chansonniers faméliques la porte de la huche entrebâillée par des particuliers charitables, qu'on les découragera de travailler pour le café-concert qui nourrit mal ses auteurs, mais qui les nourrit à peu près.

Ryp.

NOUVELLES DU JOUR

M. Casimir-Périer candidat sénatorial

Paris, 25 mars. — Le *Figaro* de demain dit que les électeurs sénatoriaux de l'Aube offriront probablement à M. Casimir-Périer, qui fut député de ce département, la candidature au siège laissé vacant au Sénat par la mort du colonel Pézenas.

Ce dernier, il y a quelques mois, lui avait offert de se retirer, pour lui céder son siège.

Le préfet du Nord et l'application de la loi sur la protection des enfants en bas-âge

Paris, 25 mars. — La *Libre Parole* de demain dénonce le préfet du Nord, M. Vel-Durand qui, par une simple circulaire, a dénaturé l'application de la loi de décembre 1874, sur la protection des enfants en bas-âge.

La *Libre Parole* dénonce aussi les mobiles qui ont dicté le procédé du même préfet ;

« Le crédit nécessité par l'application de la loi, était de 80,000 francs, supporté par le département pour 53,000 francs et par l'Etat par 27,000.

» Grâce à son système, M. Vel-Durand réduisait la dépense à 32,073 francs; mais, portons toujours au budget la somme de 60,000 francs, dit-il, l'Etat continuera ainsi à nous fournir la même part consécutive de 27,000 francs.

» Il n'y a qu'un mot pour qualifier le procédé, c'est un vol, et celui qui l'emploie, un voleur. Et depuis cinq années, l'Etat est ainsi volé ; il verse des sommes qu'il ne doit pas, pour assurer la violation de la loi.

» Cette constatation faite, une question se pose : Que devient depuis cinq ans, l'excédent entre les dépenses réelles, et celles qui sont inscrites au budget, écart qui représente 150 ou 160,000 francs ? »

L'impôt sur le revenu au Conseil municipal de Paris

Paris, 25 mars. — Le Conseil municipal a adopté aujourd'hui, sur la proposition de M. Giron, un vœu favorable à l'impôt progressif sur le revenu, et déclarant que M. Delombre a mal interprété, dans son discours d'hier, le vœu émis par le conseil municipal, le 9 mars dernier.

Notre nouvel ambassadeur auprès du Saint-Siège

Vienne, 25 mars. — La *Correspondance Politique*, dont les attaches officieuses sont bien connues, assure que, malgré les efforts du gouvernement français, la Cour romaine a refusé d'agréer M. Poubelle, comme ambassadeur auprès du Vatican.

Le nonce à Paris aurait été chargé de signaler le passé peu favorable à l'Eglise, du futur ambassadeur.

Un nouveau fait scandaleux mis à l'actif de M. Combes

Paris, 25 mars. — Le *Figaro* signale un nouveau fait scandaleux à l'actif de M. Combes, et qui remonte au lendemain du jour, où l'ex-médecin de Pons (Charente-Inférieure) fut élu sénateur.

M. Combes, venant à Paris, voulut faire rentrer jusqu'à la dernière pièce de cent sous, dûe par ses malades.

Il chargea de ce soin le juge de paix lui-même ; celui-ci envoya à tous les pauvres débiteurs en retard de paiement, la circulaire imprimée (sic) que voici :

« Paris, le 28 juin 1893.

» Monsieur,

» M. le docteur Combes après avoir connu le peu d'empressement que vous avez apporté à l'invitation qui vous a été faite de venir au greffe de la justice de paix, payer ce que vous lui devez pour visites et soins de médecin, me charge de vous informer en dernier lieu que, faute de vous libérer le dimanche 1er juillet prochain, au prétoire à deux heures de l'après-midi, vous serez cité à une prochaine audience.

» Vous voudrez bien, je l'espère, vous éviter ce désagrément.

» Le Juge de Paix,

» Sarrazin. »

Les dits débiteurs qui ne répondraient pas à la sommation de M. Sarrazin, comme agent de recouvrement, devaient être alors jugés par M. Sarrazin, juge de paix.

Les militaires et les prix des voyages en chemin de fer

Paris, 25 mars. — Le ministre de la Guerre a décidé de s'entendre avec les Compagnies de chemins de fer, pour la délivrance, aux militaires, des billets d'aller et retour dans les mêmes conditions que les voyageurs ordinaires. Le prix du billet sera égal au prix de deux voyages, avec bénéfice de 3/4 du tarif plein.

Une explosion de gaz à Paris. — Huit blessés

Paris, 25 mars. — Ce soir, à onze heures et demie, une formidable explosion de gaz s'est produite, rue de Jessaint, dans le quartier de la Chapelle. La commotion a été des plus violentes. Cinq ou six plafonds de l'immeuble se sont effondrés.

Les pompiers, prévenus aussitôt, ont organisé les secours; huit blessés ont été tirés des décombres et transportés à l'hôpital Lariboisière. Parmi ces derniers se trouvent quatre femmes et deux enfants dont l'état est grave.

Une enquête est ouverte pour rechercher les causes exactes de cette explosion que beaucoup ont attribué, au premier moment à la malveillance.

Un incendie à Paris. — Un pompier blessé

Paris, 25 mars. — Ce soir, à dix heures et demie, un immense incendie a éclaté à Montrouge et a détruit rue d'Alésia, 122, une fabrique de verrerie pour pharmacie. Un pompier a été blessé. Les dégâts sont, très considérables.

Incidents franco-brésiliens

Paris, 25 mars. — On écrit de Cayenne à la *Politique coloniale*, que M. G. Thibberi, un Cayennais, s'étant rendu à Cachipour avec huit hommes sous la protection du pavillon français pour chercher de l'or, fut attaqué par 130 bandits et dut se retirer.

De retour à Cayenne, son premier soin fut de porter plainte. Le gouverneur signala le fait, par dépêche, au ministre, qui l'engagea à prêcher le calme à ses administrés, et à ne plus se rendre, sur le conteste, avant le règlement du litige.

Un grand nombre d'habitants de Cayenne, voyant dans cette réponse, la volonté formelle du gouvernement de ne pas intervenir, protesterent auprès du gouvernement qui promit d'aviser le ministre.

Le 22 février, une foule considérable, réunie à la Mairie, décida de manifester devant le Consulat du Brésil. D'abord, elle se rendit devant l'hôtel du gouverneur, M. de Lamothe, qui reçut les délégués et promit de transmettre au ministre leurs doléances.

Puis, elle se dirigea vers le consulat du Brésil, gardé par un détachement d'infanterie de marine. On se contenta de crier : « Viva la France ! à bas le Brésil ! »

Dernièrement les gendarmes de St-Georges d'Oyopoca arrêtaient, sur notre territoire, le capitaine brésilien Vidal et son lieutenant, qui manifestaient leur haine contre la France, ce qui n'empêcha pas que quelques jours plus tard, après une enquête qui avait confirmé le délit, les deux aventuriers étaient purement et simplement mis en liberté.

L'expédition de Dongola. — Le désordre des préparatifs

Constantinople, 25 mars. — Le Palais et la Porte sont très froissés de n'avoir pas été consultés à propos de l'expédition de Dongola. On est manifestement irrité contre le khédive d'avoir laissé le gouvernement dans cette ignorance. On adresse également des reproches à Monkhtar-Pacha, haut commissaire turc en Egypte, qui n'a pu empêcher l'expédition;

Le bruit court que la Porte, après délibération du conseil des ministres, a adressé un appel à la France et à la Russie pour les prier d'intervenir et d'amener la régularisation de la situation de l'Egypte.

Une requête a été également adressée à l'Allemagne, pour qu'elle use de ses bons offices dans le même but et les instructions ont été envoyées à Costaki-Pacha à Londres, pour qu'il fasse des démarches auprès de lord Salisbury.

Le Caire, 25 mars. — Des détails fâcheux transpirent, sur les préparatifs de l'expédition. Le désordre et l'encombrement sont extrêmes. Le matériel est pêle-mêle, à bord des bateaux. Tout présente un aspect dangereux, et notant l'improvisation.

Massaouah, 25 mars. — Ce matin, des coups de canon ont été entendus. On suppose qu'ils ont été tirés de Kassala, contre les Derviches. La communication optique est interrompue depuis hier.

Les Italiens en Abyssinie. — Les négociations de paix — Le général Baratieri devant un Conseil de guerre

Rome, 25 mars. — Le paquebot *Balduina* est parti, de Naples, pour Massaouah, emportant les généraux Mazza et Delmayno. C'est ce dernier qui, d'après le *l'opolo Romano*, serait le plénipotentiaire chargé de traiter avec le Négus, des conditions et de la conclusion de la paix.

Parviendra également par le paquebot, à colonels ou lieutenants-colonels, et un certain nombre d'officiers subalternes.

Le général Baratieri, qui est toujours à Massaouah, comparaîtra, dans cette place, devant un conseil de guerre.

Le tribunal militaire sera composé du vice-amiral Turi, des généraux Lamberto, Mazza, Delmanes, et Herisch, et serait présidé par le général Baltissera.

La situation de l'armée italienne à la bataille d'Adoua

Rome, 25 mars. — Le général Heliéna, qui commandait l'arrière-garde à la bataille d'Adoua, est arrivé hier à Massaouah et raconte que jamais armée ne fut aussi indisciplinée que celle conduite si follement au combat d'Adoua.

Les trois colonnes étaient si loin l'une de l'autre, que tout contact était impossible. Les cartes manquaient ; on ne connaissait pas le terrain ; on n'avait rien prévu et on n'avait pourvu à rien.

Continuer la guerre, dit le général Heliéna, serait s'exposer à de grandes désillusions.

Déjeuner offert, au ministère de la marine, au contre-amiral Bienaimé

Paris, 25 mars. — Le ministre de la marine a donné, ce matin, au ministère de la marine, un déjeuner, en l'honneur du contre-amiral Bienaimé qui a commandé la division de l'Océan Indien, pendant la campagne de Madagascar.

Le président du conseil, et les ministres des affaires étrangères, de la Guerre, des Colonies et le président de la Chambre assistaient à ce déjeuner.

Parmi les invités, on remarquait les amiraux Duperré, Chauvin, Touchard, le général de Boisdeffre, etc.

Au dessert, le ministre de la marine a porté un toast à l'amiral Bienaimé, à tous les marins, officiers et matelots qui ont pris part à l'expédition de Madagascar.

L'amiral Bienaimé a remercié le ministre des paroles qu'il venait de prononcer, et a levé son verre à la France, à sa gloire, et à l'union de l'armée et de la marine.

L'emprunt de Madagascar

Paris, 25 mars. — On vient de distribuer le projet de loi du gouvernement autorisant le gouvernement de la reine de Madagascar à convertir l'emprunt contracté en 1886 et à procéder à l'émission d'obligations amortissables en 60 ans, garanties par le gouvernement de la République française.

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales

Paris, 25 mars. — La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a approuvé le rapport de M. Brake concluant à l'adoption du projet tendant à modifier et à compléter la loi sur les habitations à bon marché.

Elle a ensuite nommé M. Marvéjouls, rapporteur de la loi sur les accidents du travail, qui revient du Sénat, et dont elle examinera ultérieurement le texte.

Dans sa prochaine séance, la Commission abordera l'étude du Projet portant création de la caisse nationale des retraites ouvrières.

Une visite de l'amiral Gervais à l'Impératrice douairière de Russie à Toulon

Toulon, 25 mars. — Rien n'est venu confirmer le bruit qui a couru de la visite que le Tzarewitch viendrait faire à Toulon, à l'amiral Gervais ; mais il paraîtrait, au contraire, que l'amiral Gervais retournerait avec une division à Villefranche, pour saluer l'impératrice, douairière de Russie, vers la fin de la semaine prochaine. Les cuirassés *Brennus* et *Marceau*, feraient partie de cette division.

Les marins et le Vendredi-Saint

Le ministre de la marine, sollicité de supprimer les signes de deuil de la flotte, puisque l'armée de terre ne donne plus de ces signes, a décidé que tous nos navires à l'étranger, chez les Turcs, et les hérétiques auxquels ils représentent la France catholique, avaient la liberté d'être fidèles à leurs traditions de deuil au Vendredi-Saint.

Sur toutes les plages, au nom de la France catholique ils tireront donc le canon d'heure en heure, mettront le pavillon en berne.

Mais sur les côtes de la France chrétienne, les navires ne devront rien faire de pareil sans une permission obtenue de M. Lockroy, après une demande motivée.

Conseil des ministres

Paris, 25 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Ordinairement, le conseil des ministres ne se réunit jamais le mercredi ; cette séance spéciale est donc probablement motivée par les débats de la Chambre au sujet de l'impôt sur le revenu.

La note officieuse communiquée à l'issue du conseil ne donne aucun détail sur cette réunion.

Conseil supérieur de la guerre

Paris, 25 mars. — Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Felix Faure.

Le président du conseil et le ministre de la guerre assistaient à la délibération ainsi que tous les généraux membres du conseil supérieur de la guerre. La séance s'est prolongée jusqu'à midi dix.

Une manifestation orléaniste

Saint-Quentin, 25 mars. — Cinq à six cents portraits du duc d'Orléans, portant la légende : « Vive le duc d'Orléans ! » ont été affiché dans tous les quartiers de la ville pendant la nuit.

La police les a fait arracher ce matin. Une enquête est ouverte.

L'Allemagne et l'Angleterre

Paris, 25 mars, — Le *Jour*, organe officieux, publie la dépêche suivante, qui appelle nos réserves, en raison de sa source exacte et officieuse ;

« Berlin, 25 mars. — Le gouvernement allemand, tout en se montrant disposé à donner son adhésion à l'expédition anglaise vers Dongola, négocie et pose des conditions. Il exige des compensations.

L'Angleterre ferait aux Boers du Transvaal des concessions et ne s'opposerait plus à l'occupation de l'île de Lappa, en Extrême-Orient, par l'Allemagne. L'Angleterre enfin interviendrait pour faire obtenir une paix honorable à l'Italie en Abyssinie et prendrait des engagements vis-à-vis de la triple alliance. »

Mort du Président de la République d'Haïti Serait-ce un attentat anarchiste ?

Paris, 25 mars. — Un dépêche de Port-au-Prince, à l'*Agence Nationale*, annonce que le président de la République d'Haïti vient de mourir d'une attaque d'apoplexie.

Les autorités ont interdit l'échange des dépêches internationales.

Le président général Hyppolite avait été élu le 15 mai 1890.

La mesure si extraordinaire de l'interdiction d'échange des dépêches internationales, semblerait indiquer que la véritable cause de la mort du président est cachée.

En effet, une correspondance, arrivée hier, de Port-au-Prince, révélait qu'une grave agitation anarchiste existait là-bas; qu'une perquisition avait été faite chez le candidat du parti ultra nègre révolutionnaire; que la police aurait découvert des armes et des munitions dans diverses cachettes devant servir à un guet-apens, contre le président, et que la belle-mère de M. Manigat, le malheureux candidat, arrêté avec quatre individus, avait fait des aveux.

UN APPEL AUX CONTRIBUABLES

La Ligue pour la défense des contribuables, fondée en 1878, vient de publier le long manifeste suivant, qui résume bien les critiques d'application que soulève le projet gouvernemental d'impôt sur le revenu global.

Après avoir résumé les dispositions relatives au calcul de l'impôt, après avoir constaté que le prétendu revenu comprendra la valeur locative de la maison quand on habitera chez soi, et tous les fruits de la terre quand on exploitera soi même son domaine ou son jardin, le manifeste fait remarquer que les taux progressifs de 1 0/0 à 5 0/0 seront augmentés de 14 centimes additionnels par franc.

Puis il continue ainsi :

« Contribuables ! Cet impôt est vexatoire, injuste, ruineux, pour les finances locales, pour l'agriculteur, pour l'industriel, pour le commerçant, petit comme grand, pour l'employé, pour l'ouvrier des campagnes comme pour l'ouvrier des villes.

» Dans chaque commune s'érigeront des commissions d'évaluation composées du maire ou d'un adjoint, de deux conseillers municipaux, du percepteur ou du contrôleur des contributions directes.

» Cette commission fixera le revenu de chacun. Elle aura le droit de faire comparaître, devant elle, tous les contribuables ; d'exiger d'eux toutes les justifications qu'il lui conviendra ; de les considérer comme des accusés et de les traiter de menteurs.

» Ceux mêmes qui ont, ou croient avoir, un revenu inférieur à 2.500 francs ne seront pas exempts de ces vexations : car ils devront justifier que les revenus de la femme, du mari, les produits du travail de tous les membres de la famille vivant ensemble, n'atteignent pas ce chiffre.

» Devant la commission, il y aura le contribuable ami de la municipalité régnante et le contribuable hostile; le contribuable bien pensant et le contribuable mal pensant; le contribuable digne de faveur et le contribuable digne de rigueurs.

» Le premier, on le croira sur parole. Pour le second, aucune question ne sera assez insidieuse, aucune investigation ne sera trop perfide.

» Parmi les membres de la commission, tel agriculteur, industriel, commerçant, profitera de sa situation pour ennuyer et vexer un concurrent qu'il jalouse. Il pourra lui faire apporter ses livres de commerce, l'obliger à dégager de l'état de ses affaires, les noms de ses clients, ses prix de revient et l'état de ses bénéfices et pertes.

» Il pourra ébranler son crédit et, du haut de son siège de commissaire, il pourra l'écraser sous une concurrence déloyale.

» Le contribuable sera tenu de comparaître personnellement ou par mandataire, pour entendre les insolences de tel maire ou de tels conseillers municipaux, sinon il sera privé du droit de réclamer contre la cotisation dont il aura été frappé.

» S'il n'a pas déposé la déclaration dans les délais voulus, sa taxe sera augmentée de 50 0/0. S'il est accusé d'avoir dissimulé, sa taxe sera doublée, pour la partie du revenu supposé dissimulé.

» Le contribuable aura le droit d'appel devant une commission supérieure d'arrondissement : là, il se trouvera en face de deux conseillers généraux et de deux conseillers d'arrondissement, appartenant à l'arrondissement, du préfet et du trésorier-payeur général.

» Sous un gouvernement considérant que la fin justifie les moyens, avec certains fonctionnaires peu scrupuleux, le contribuable aura à redouter qu'à l'oppression locale ne vienne s'ajouter l'oppression du pouvoir central.

» De pareilles dispositions livrent, à chaque préfet, le secret de la situation pécuniaire de toutes les familles; elles lui donnent des moyens de police plus tyranniques que jamais, en France, aucun gouvernement ne lui en a confiés. Il pourra écraser les uns, favoriser les autres, et il menacera tout le monde.

» Les listes des contribuables, une fois dressées, forcément deviendront publiques; elles seront livrées à la malignité de tous; elles feront l'objet de bavardages, plus ou moins malveillants. On a appelé cet impôt, avec raison, l'impôt des potins.

» Les esprits envieux considéreront la liste des riches comme une liste de suspects, et on verra des candidats aux élections municipales promettre, dans leurs programmes, de faire payer toutes les charges de la commune par un seul contribuable.

» Les socialistes diront : voilà les têtes qu'il faut frapper et demanderont la confiscation sans phrases. Ils diront que cette progression, qui s'arrête à 5 0/0 pour les grosses fortunes, n'est qu'illusoire ; que cet impôt, destiné à frapper les riches, ne sera qu'une déception pour eux et si on ne savait pas se servir de la liste qu'il en donne.

» Ils disent déjà que ce projet n'est qu'une amorce, et ils ont raison; car si l'impôt doit être, non pas un moyen de faire contribuer chacun aux dépenses d'utilité publique, mais un instrument de répartition des fortunes, ce projet n'est que l'index préliminaire de la confiscation finale.

» Tel qu'il se présente, il suffit déjà pour être ruineux.

» Il est ruineux pour les finances locales, car tout propriétaire qui a son principal établissement dans une petite ou une grande ville, y fera sa déclaration et, après l'année 1897, les centimes additionnels, départementaux et communaux, portant sur les contributions personnelle, mobilière et des portes et fenêtres, cesseront d'être perçus. Ce sera la faillite pour les petites communes.

» Il est ruineux pour les particuliers, car il frappera de moins-value la propriété foncière. Les uns n'achèteront plus, pour ne pas atteindre le revenu de 2.500 francs, les autres voudront pour arriver au-dessous.

» Les gens riches ne garderont que des propriétés immobilières de luxe et convertiront en valeurs au porteur, pouvant être placées à l'étranger, la partie de leur fortune qu'ils voudront soustraire au fisc.

» Ce projet d'impôt sera la révocation de l'édit de Nantes des capitaux.

» Au lieu de rechercher, en France, des placements dans des fonds de terre, dans l'industrie et dans le commerce, ils émigreront au dehors. De plus, tous les étrangers riches, qui ont établi leur résidence en France, partiront ou tout au moins prendront des précautions pour dissimuler une partie de leur fortune.

» Cet impôt que le ministère présente comme dirigé contre les riches, frappera de chômage tous ceux qui vivent de salaires.

» En attaquant, dans ses sources vives, l'activité industrielle, il organisera l'ombre des sans travail et de la révolution sociale.

» Petits contribuables ! Le ministère socialiste Bourgeois vous dit que cet impôt est dans votre intérêt. N'en croyez rien. Il ne vous enlève pas un centime des droits que vous payez sur le vin, le cidre, le blé, la viande, le pétrole, le charbon, etc., sur votre alimentation, sur votre chauffage, sur votre vêtement, sur vos loyers, sur vos baux ; mais il vous enlève, à vous salariés, du travail, à vous fabricants et commerçants de toutes les catégories, des clients. En menaçant toutes les propriétés et tous les capitaux il fait la ruine !

» Contribuables ! Ne soyez pas dupes de promesses décevantes; protestez, au nom de tous les intérêts qui vous sont chers, au nom de l'avenir de vos enfants, au nom de la prospérité et de la grandeur de la France, au nom de la liberté, contre tout impôt d'inquisition et de confiscation.

» La Ligue pour la défense des contribuables. »

LES TEXTILES VÉGÉTAUX
DES COLONIES

Nous continuons la reproduction d'une étude sur les textiles végétaux des colonies publiée par la *Revue coloniale*, dont nous avons donné déjà plusieurs chapitres.

Le Coton en Egypte

Un Derviche turc revenant des Indes, avait remis à Maho Bey El Onfali, un des grands personnages du pays, une certaine quantité de graines de coton indien. Maho Bey se contentait de cultiver ce coton comme plante d'ornement, quand un jour Jumel, industriel génevois, qui, après avoir éprouvé des pertes dans son pays, s'était retiré en Egypte, passant par hasard dans le jardin de Maho Bey à Boulac, aperçut un pieud de ce coton ; il apprécia de suite sa valeur et encouragea Méhémet-Ali à en faire la culture, des graines furent semées par les soins de Jamel en trois endroits différents en suivant les instructions du Derviche. Cet essai réussit et donna 15 ardebs de graines (l'ardeb correspond à 197 lit. 74). Méhémet Ali rassembla alors tous les gouverneurs du pays, les exhorta à répandre la nouvelle culture, promit les plus hautes récompenses à ceux qui y apporteraient tous leurs soins et édicta les peines les plus sévères contre ceux qui l'entraveraient par un moyen quelconque. Enfin, pour enseigner aux fellahs la culture du coton, on fit venir de l'Asie-Mineure des personnes habituées à cette culture.

Jumel mourut en Egypte dans un état voisin de la misère au moment où les cultures faites sur ces conseils et en partie par ses soins commençaient à faire la richesse du pays. Il est vrai que les français ont conservé le nom de Jumel au coton d'Egypte; mais en Egypte, en Allemagne et en Suisse on le désigne sous le nom de Maho ou Makô. Au début tout le coton cultivé était identique et provenait des mêmes graines; mais peu à peu les différences de sol, de culture, et., ont déterminé la formation d'un